

COMPTE RENDU
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2007

Par suite d'une convocation en date du 17/12/2007, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 21/12/2007 à 19 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, M.CARUSO, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés : JP. ARMAND – K. CONTE

Invitée : S. MEYER, secrétaire de mairie

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Gisèle LINVAL qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

I/ TRAVAUX EN COURS

A/ MULTISERVICES :

- Remboursement de frais postaux à la secrétaire

B/ TRAVAUX LOGEMENTS BÂTIMENT MAIRIE

- Approbation de la nouvelle estimation du maître d'œuvre

II/ CARTE COMMUNALE

- Approbation du dossier du Cabinet Jamey et du GRAPE

III/ DOSSIER VIAIN – PORTE SALLE POLYVALENTE CASSEE

IV/ ÉNFACE

- Nouvelle convention avec les FRANCAS
- Répartition des charges entre CCVA et les Commune pour 2008 (info)
- Correspondance entre Madagascar et la Classe de Mr BONTEMPS (info)
- Achat de porte-manteaux pour l'école maternelle (info)

V / EAU ET ASSAINISSEMENT

- Tarifs de l'eau pour 2008

VI/ QUESTIONS DIVERSES

VII/ SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

- SECURITE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE POLYVALENTE
- PROTECTION DU MONT DE SOUVANCE CONTRE LES CHUTES DE PIERRES
- CHAPELLE
- MUR SNCF IMPASSE MALLE PLANCHE

PREAMBULE

Le Maire ouvre la séance du conseil en distribuant à chaque conseiller et à la secrétaire un exemplaire de la dernière parution de la route des communes.

Le Maire demande qui peut être disponible pour aller récupérer le matériel de cuisine au collège d'Aigremont. Claude ARMAND se propose et fixe rendez-vous au Maire le 26/12 matin.

Le Maire demande l'accord au Conseil de passer deux ordres sur table en plus de l'ordre du jour, à savoir :

- CHOIX DU GAZIER POUR LE MULTISERVICES
- LISTE DES BIENS IMMOBILIERS A ACQUERIR PAR L'EPF

Le Conseil à l'unanimité accepte que ces deux points soient ajoutés à l'ordre du jour.

I/ TRAVAUX EN COURS

A1/ MULTISERVICES : REMBOURSEMENT FRAIS POSTAUX A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire informe le Conseil que la secrétaire a avancé l'argent pour l'envoi en recommandé des notifications de marchés pour le multiservices. Montant à lui rembourser : 53,61 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil vote à l'unanimité le remboursement à la secrétaire de la somme de 53,61 € pour l'envoi en recommandé des notifications de marchés du multiservices (compte 6261 « affranchissement » du budget multiservices).

A2/ MULTISERVICES : CHOIX DU GAZIER

Le Maire soumet au Conseil le résultat de la consultation des trois gaziers pour le multiservices (cf. tableau en annexe). D'après l'étude faite par Mr LHOMMEE, maître d'œuvre du projet, la meilleure offre rapport qualité/prix est celle de PRIMAGAZ.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité choisit l'entreprise PRIMAGAZ pour l'installation et la fourniture de gaz pour le multiservices et autorise le maire à signer le marché avec cette entreprise.

B/ TRAVAUX LOGEMENTS BATIMENT DE LA MAIRIE : APPROBATION DE LA NOUVELLE ESTIMATION DU MAITRE D'OEUVRE

Le Maire n'ayant pas pu faire l'exposé de ce point calmement, l'ajourne.

Il réunira la Commission Bâtiment afin de travailler ce dossier et ensuite le représentera au Conseil.

II/ CARTE COMMUNALE

Le Maire rappelle aux Conseillers que le dossier de travail de la carte communale était consultable en mairie. Le Maire et D. MESNIER en ont pris connaissance et en ont fait la correction.

Le Maire précise que sauf quelques fautes d'orthographe il y a peu d'erreurs dans ce dossier et les cartes fournies par le cabinet JAMEY sont plus nettes que celles du dossier GRAPE.

Corinne NARDINO demande si l'étape suivante de ce dossier est bien l'enquête publique ?

Le Maire répond que le dossier doit d'abord être validé par les services de l'état et après être soumis à enquête publique avec cahier de doléances et permanence d'un commissaire enquêteur qui fera un rapport remis au préfet.

Une fois ce rapport établi le Préfet prend un arrêté validant définitivement la Carte Communale comme document d'urbanisme qui fait foi sur la Commune de Laissey.

Corinne NARDINO demande si le Préfet peut rejeter le dossier ? Le Maire répond que oui et de ce fait la procédure est recommencée entièrement d'où l'intérêt d'être très vigilant au dossier de travail.

Le Maire rappelle que la Carte Communale est un document très important puisqu'il est opposable aux tiers.

Bernard CUENOT demande si le dossier de la carte communale sera sur le site internet ?

Le Maire répond que la numérisation du document se fera au cabinet JAMEY et à la DDE mais pas à la mairie qui n'est pas équipée du logiciel nécessaire à la numérisation d'un tel document.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil valide à l'unanimité le dossier de travail du Cabinet JAMEY en tenant compte des corrections faites par le Maire et le Premier Adjoint.

III/ DOSSIER VIAIN SABRINA - PORTE SALLE POLYVALENTE

Le Maire fait un bref rappel de ce dossier : Melle VIAIN avait loué la salle polyvalente pour le nouvel an 2006. Lors de cette soirée la porte de la salle de réunion de la salle polyvalente a été cassée. Le Premier Adjoint avait été porté plainte à la gendarmerie le 02/01/07. Mr TRIPART menuisier avait fait un devis pour le changement de cette porte irréparable. Melle VIAIN a voulu passer par les assurances pour ce dossier or il s'est avéré qu'elle n'était pas assurée. Après plusieurs courriers de l'assurance de la commune (GROUPAMA) afin de trouver un arrangement amiable avec Melle VIAIN qui conteste le devis de Mr TRIPART, cette dernière n'a jamais répondu favorablement au rendez-vous souhaité avec l'expert GROUPAMA, un élu et elle-même.

En accord avec GROUPAMA, la commune a fait réparer la porte par la MENUISERIE BRENOT (Mr TRIPART ne pouvant pas honorer son engagement) et refacture à Melle VIAIN ce préjudice.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité vote la refacturation à Melle VIAIN de la somme de 550.16 € pour la réparation de la porte de la salle polyvalente qu'elle a cassé lors de la soirée du 31/12/2006.

La discussion s'ouvre sur l'organisation de la location des salles.

Bernard CUENOT demande s'il ne faudrait pas demander une caution véritablement plus élevée, par exemple 1.000 € afin d'être sûr de pouvoir couvrir de gros dégâts tel que dans le cas de Melle VIAIN.

Gisèle LINVAL demande s'il ne faudrait pas aussi demander une attestation d'assurance à chaque locataire de salles afin d'être sûr d'une prise en charge par l'assurance en cas de dégâts.

Le Maire demande aussi s'il ne faudrait pas ne louer les salles qu'à des gens de Laissey pour le Nouvel An afin de limiter la venue de gens de l'extérieur qui détériorent « sans laisser d'adresse ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote :

- **le montant de la caution pour la location des salles à 1000 €**
- **qu'une attestation d'assurance soit fournie d'office pour la location des salles**
- **de ne pas louer les salles à des gens extérieurs pour le nouvel an**

IV/ ENFANCE

4.1 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS.

Le Maire rappelle que les Francas gèrent l'enfance sur les Communes de Deluz et Laissey par le biais d'une convention et que la convention arrive à échéance le 31/12/2007 et, que d'autre part le Conseil doit se repositionner sur la garderie du matin et du soir dont la période d'essai est arrivée à échéance aussi. Il demande à Claude ARMAND, coordinateur enfance pour Laissey, de faire un bilan.

Claude ARMAND dresse le bilan :

1/ CLSH : les centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires sont un réel succès avec un nombre d'enfants en hausse.

2/ CANTINE : la cantine accueille chaque midi plus de 30 enfants ; une personne supplémentaire a été recrutée par les Francas pour aider le midi. La cantine est une grande réussite.

3/ LA GARDERIE DU SOIR : bilan très positif aussi pour la garderie du soir toute la semaine. Les thèmes intéressent les enfants (cuisine ; bricolage ; fusées...). Les ateliers sont généralement complets tous les jours.

4/ LA GARDERIE DU MATIN : bilan très négatif avec la fréquentation d'un enfant seulement tous les jours et de temps en temps deux.

Le débat s'oriente sur la nécessité de maintenir ou non la garderie du matin. Claude ARMAND précise que la Commune de Deluz a voté la reconduction de la garderie du matin jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 2008) afin d'avoir une grande période comme base. Cette reconduction est accompagnée d'une demande d'enquête précise sur les besoins des familles en terme de garderie. Il fait remarquer aussi qu'il ne faudrait pas mettre dans l'embarras du jour au lendemain les deux familles qui utilisent ce service.

Corinne NARDINO propose de reconduire la garderie du matin jusqu'aux vacances de Pâques en prévenant les parents dès maintenant que s'il n'y a pas plus d'enfant ce service ne sera pas reconduit par Laissey.

Le Maire demande qu'une enquête GLOBALE soit effectuée. Enquête qui devra être menée par les FRANCAS et la HALTE GARDERIE en même temps afin de connaître véritablement les besoins de TOUS les parents pour TOUS les enfants pendant TOUTE l'année.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité vote :

1/ la reconduction de la convention avec les FRANCAS pour la gestion de l'enfance pour une durée de 4 ans et autorise le Maire à signer la convention ;

2/ la reconduction de la garderie du soir tous les soirs de la semaine ;

3/ la reconduction de la garderie du matin jusqu'aux vacances de Pâques ;

4/ qu'une enquête globale soit faite en collaboration avec les FRANCAS et la HALTE GARDERIE afin de connaître les besoins réels de garderie de toute nature.

4.2 REPARTITION DES CHARGES ENTRE COMMUNE ET CCVA A PARTIR DE 2008

Le Maire présente au Conseil le tableau de répartition des charges entre la CCVA et la COMMUNE à compter du 01/01/08 concernant les écoles. Ce document très précis a été élaboré par la commission 4 de la CCVA..

4.3 CORRESPONDANCE ENTRE MADAGASCAR ET CLASSE DU CM1-CM2

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur BONTEMPS et ce dernier est d'accord pour mettre en place un échange de courriers et de photos entre les orphelins malgaches de l'association VAFHAM et les écoliers de sa classe. Cet échange permettra aussi de faire un travail de géographie et d'histoire de cette île.

4.4 PORTE MANTEAUX ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe que des porte-manteaux en galva (solides) ont été commandés pour l'école maternelle pour un montant de 253,85 € TTC.

V/ EAU ET ASSAINISSEMENT

4.1 TARIF DE L'EAU

Le Maire rappelle au Conseil que comme tous les ans, la Commune doit voter les tarifs de l'eau à appliquer pour l'année N+1 (part communale uniquement). Il demande au Premier Adjoint de présenter ce point (cf. document annexe.). Le Premier Adjoint propose au Conseil 2 choix :

1/ Pas d'augmentation en 2008

2/ Une augmentation de 2% qui est égale à l'augmentation du coût de la vie. Ceci engendrerait : une hausse de 0.12 € sur la part fixe communale (de 6 € à 6.12 €) et de 0.01 € sur la part proportionnelle (de 0.55 € à 0.56 €). Ce qui ferait passer le prix du m3 d'eau à environ 1.50 € TTC (étant ici précisé que n'est pas incluse l'augmentation de la part du fermier inconnue à ce jour).

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 2% de la part communale sur le tarif de l'eau.

Le Premier Adjoint précise que de nouvelles redevances anti pollution vont être mises en place. Il présentera ce point lors du prochain conseil.

Il informe aussi le Conseil que la SAUR a adressé la convention pour l'entretien des poteaux incendie avec les tarifs mis à jour et les prix sont en baisses. En effet, la visite de contrôle par poteaux sera de 28.53 € (et non 32.50 €) et l'entretien par poteau de 37.43 € (et non 44.12 €).

VI QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITIONS FONCIERES PAR L'EPF

Le Maire rappelle que la Commune adhère par le biais de la CCVA à l'EPF et que le Conseil doit lister les biens immobiliers que l'EPF peut acquérir pour la Commune.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité établit la liste des biens immobiliers qu'il souhaite que l'EPF acquiert pour le compte de la Commune comme suit :

- la gare SNCF
- les terrains aux Murots (pour une éventuelle extension de la zone constructible)
- les terrains sis dans la ZAD
- les deux écluses (vers BGI et celle d'AIGREMONT)
- le chemin latéral sis impasse malle planche qui appartient à la SNCF et que la Commune essaie d'acheter depuis 10 ans
- l'ancien jeu de quille afin de pouvoir le détruire et faire un talus propre
- les terrains « Delahaye » dont un se situe dans la zone ENS (espaces naturels sensibles)

VII/ SUIVI DES DOSSIERS

1/ SECURITE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire fait part au Conseil que pour :

LA SALLE DES FETES : La commission de sécurité maintient son avis défavorable pour l'utilisation de la salle des fêtes. Un arrêté municipal doit être pris dans ce sens.

LA SALLE POLYVALENTE : la commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'utilisation de la salle polyvalente du fait des travaux de mise aux normes effectués (système de désenfumage + pose d'un verrou + mise en place de flèches indicatives « sortie de secours » + installation du plan d'évacuation + alarme).

Bernard CUENOT informe le Conseil que le bouton du four de la salle polyvalente est cassé et qu'il faut faire disjoncter pour l'éteindre. Jacky CARREY va voir pour le réparer.

Bernard CUENOT demande si du matériel peut être entreposé à la salle des fêtes pendant les travaux.

2/ PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES AU LOTISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise CLIVIO doit intervenir le 7 janvier 2008 ou le 14 janvier 2008 au plus tard pour débiter les travaux de protection du mont de Souvance contre les chutes de pierres.

3/ CHAPELLE

Des vitraux ont été cassés. Une plainte a été déposée. Un devis va être demandé pour les faire réparer.

4/ MUR SNCF IMPASSE MALLE PLANCHE

Le Maire et le Premier Adjoint doivent prendre un RDV avec la SNCF afin de revoir précisément le cahier des charges de la construction du mur. Le Maire n'arrive pas à avoir un interlocuteur SNCF (Mr BAUDIQUET).

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 22 H 30.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHÉ LE : 24/12/2007

RETIRÉ LE :